

## Remboursement à la caf

Par **Karinekakou**, le **07/01/2019** à **01:24**

Je dois verser à la caf un trop perçu de montant de 552.23€.

Ils me retiennent 45.59€ par mois sur mes prestations familiales à compter du prochain paiement

Ils attendent un remboursement mensuel de 292€

Compte tenu que mes droits actuels sont inférieurs à l'échéance attendu ils veulent que je leur fasse un versement complètement de 246.41€ par mois quel recours puis je avoir sachant que je ne travail pas merci de m'aider

Par **youris**, le **07/01/2019** à **10:04**

bonjour,

si ce trop-perçu est du à une erreur de la caf, vous dpouvez obtenir un échéancier de remboursement.

mais il existe un barème fixant le montant maximun de ces retenues.

voir ce lien:

<http://leparticulier.lefigaro.fr/article/le-bareme-2019-de-recuperation-des-prestations-familiales-versees-indument/>

salutations